

Le nom repère

On a beau multiplier le nombre des noms, on ne parviendra jamais à éviter l'homonymie. Le nom repère est le nom qui permet de distinguer deux personnes ayant le même nom. En tem, le repère peut être le nom de clan, le nom de lieu de naissance, le nom du métier exercé ou la couleur de la peau. Par rapport au nom de l'individu, il joue le rôle de qualifiant et, comme tout qualifiant tem, il se place à droite du nom.

Le repère privilégié est le nom du clan. Le clan est constitué des individus qui descendent d'un même ancêtre mâle. Le clan étant patrilinéaire, tout enfant porte le nom du clan de son père, et les enfants du même clan sont des frères et sœurs. Il existe une quinzaine de clans dont les principaux sont le Mola (*mɔɔla*), le Koli (*kooli*), le Louwo (*luwɔɔ*), le Nintché (*nincee*), le Daro (*ɔaarv*), le Dikéni (*ɔkɛeni*), le Nawo (*nɔwɔɔ*), le Bogom (*bugum*), le Wourouma (*wuruma*). A ces clans dits autochtones il faut ajouter les clans des populations arrivées en pays tem au milieu de 19^e s. : les clans Touré (*Ture*), Traoré (*Terewere*), Cissé (*Sise*), Fofana (*Fafana*), etc. Quand il faut distinguer deux *Salifou* dont l'un est Mola et l'autre Koli on dira, pour le premier, *Salifou Mola* et pour le second *Salifou Koli*.

Le clan maternel n'intervient pas comme repère ; mais le village ou la famille d'origine de la mère compte pour la qualification du nom. Pour le nom propre masculin la référence au village d'origine de la mère n'advient que si le repérage par rapport au clan du père est inopérant pour distinguer deux individus de même nom et de même clan paternel. Pour le nom féminin, au contraire, la référence à la mère est préférée à celle du clan du père. Le repère maternel est soit le nom du village maternel, soit un qualificatif appliqué à ce village ; quand le repère est en rapport avec la famille maternelle, c'est toujours un qualificatif (mélioratif ou péjoratif) appliqué, cette fois, à la famille. En tant que repère, le nom ou le qualificatif est associé au suffixe wè (*wɛɛ* ou *wɛ*). Ainsi, par exemple, lorsque l'on a à distinguer deux *Salifou Koli* dont la mère de l'un est originaire du village de Kadambara et celle de l'autre du village de Komah, on dira :

Salifou (Koli) Kadambarawè

Salifou (Koli) Komawè

La parenthèse de Koli signifie que l'on peut se passer du repère paternel. Mais quand on a à qualifier de la même façon un nom féminin, la référence au clan du père tombe sans hésitation. Si donc, à la place des *Salifou* on a des *Alima Koli* on aura :

Alima Kadambarawè

Alima Komawè

Si la famille de la mère des Komawè (*Salifou* et *Alima*) est riche, la richesse étant calculée ici en masse d'argent (appelé *liidee*), à la place de Komawè, on pourra dire :

Salifou Liideewè

Alima Liideewè

La qualification du nom peut recourir aux noms de métiers exercés par les individus. Les métiers d'artisanat nouveaux tels que la menuiserie, la mécanique auto, l'horlogerie, le métier de chauffeur, donnent lieu à des qualifications de nom :

Salifou Gbèdè (*gbede*) = *Salifou* le Mécanicien

Salifou Sofèr (*soofɛɛr*) = *Salifou* le Chauffeur

Salifou Kafinta (*kaafinta*) = *Salifou* le Menuisier

Salifou Ropèla (*vɔvɔɛla*) = *Salifou* L'horloger